École internationale du Phare

405 rue Sara Sherbrooke, Québec, J1H 5S6

Politique d'inclusion (PEI)



Révisé : juin 2024

En chantier



TABLE DES MATIÈRES

Préambule

Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique	2
But de l'inclusion	3
Principe de base	3
Contexte	4
Obligations légales	
En lien avec l'établissement	1
En lien avec le ministère de l'éducation	5
En lien avec le programme d'éducation intermédiaire (PÉI)	5
Services aux élèves	
Élèves inscrits aux points de service	.5
EHDAA	.5
Élèves avec besoins en enrichissement	.5
Dépistage et suivi	6
Services complémentaires	.7
Actions et mesures d'aide additionnelles	.7
Droits et responsabilités	
Établissement	9
Enseignant	9
Élève	9
Parent/tuteur légal1	.0
Liens avec les autres politiques	
Liens avec la politique d'intégrité1	.0
Liens avec la politique linguistique	.0
Liens avec la politique d'inclusion	.0
Liens avec la politique d'admission1	.0
Bibliographie	
Annexes	

Préambule

Mission et vision de l'établissement

La Loi sur l'instruction publique définit clairement les trois volets de la mission de l'école, qui sont d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves. Elle met au premier plan l'importance pour chaque établissement scolaire d'inclure et d'intégrer tous les élèves, y compris ceux qui présentent des difficultés d'adaptation, d'apprentissage ou ayant un handicap.

En tant qu'école publique, l'école internationale du Phare a le devoir et la responsabilité d'offrir à ses élèves un accès équitable aux différents programmes offerts dans l'école, et ce, peu importe les habiletés et les besoins éducationnels de ceux-ci. L'école offre des points de service en adaptation scolaire, des classes d'accueil pour les nouveaux immigrants en immersion linguistique, des classes de francisation, le programme général doté de profils variés, le programme de vocation cheerleading ainsi que le programme d'éducation intermédiaire (PÉI). Il va sans dire que les caractéristiques des élèves de l'école varient beaucoup et que plusieurs ont des besoins éducationnels spéciaux. Ce terme se réfère à tout élève ayant besoin d'une aide supplémentaire, de mesures d'adaptation ou d'un défi supplémentaire afin de répondre aux attentes de nos différents programmes et de rester motivé à poursuivre son parcours scolaire.

Tel que l'IB le recommande, le respect de la politique d'inclusion « permet à la totalité des élèves de participer pleinement à l'apprentissage, à l'enseignement et à l'évaluation (formative et sommative), en réduisant et en supprimant les obstacles grâce à la mise en place d'aménagements à des fins d'accès adaptés et bien planifiés. »¹

Les mesures mises en place dans notre milieu et les attentes des différents acteurs en lien avec les besoins éducationnels variés de nos élèves sont développées :

- en accord avec l'une des orientations principales de notre projet éducatif (favoriser la réussite éducative de tous les élèves)
- en accord avec les valeurs préconisées par notre projet éducatif (respect, engagement, ouverture)

Énoncé de politique

« Le Baccalauréat International (IB) est déterminé à promouvoir l'équité et l'éducation inclusive, deux valeurs qui forment le tissu de son système éducatif. L'organisation attend donc de toutes les écoles du monde de l'IB qu'elles adoptent des pratiques inclusives et développent une éducation inclusive. Cependant, l'éducation inclusive est un terme générique et son sens diffère d'un contexte à l'autre. Ce principe repose néanmoins sur l'idée que chaque élève doit jouir de chances égales pour participer pleinement à son apprentissage dans le cadre d'un programme de l'IB et avoir le sentiment d'avoir vraiment sa place dans l'environnement d'apprentissage. »²

¹ Ressources.ibo.org, politique d'accès et d'inclusion

² https://resources.ibo.org/ib

But de l'inclusion

L'école internationale du Phare se distingue par sa clientèle hautement diversifiée. La mise en place d'une politique d'inclusion incite au respect et à l'ouverture d'esprit. Cette politique est un outil nous permettant d'agir de façon à faire tomber les barrières invisibles parfois présentes entre les élèves des différents programmes, profils ou des différents types de classe.

Principes de base de la politique des mesures d'inclusion

- Tout élève a la possibilité de réussir. Il a le droit d'obtenir une éducation de qualité en étant intégré dans un environnement accueillant et sécuritaire. Nous reconnaissons, comme école, que les apprentissages et la réussite des élèves se réalisent en partenariat avec l'élève, ses parents, les enseignants et les autres membres du personnel.
- Tout élève est responsable de ses apprentissages et de sa réussite en ayant un rôle actif et en étant proactif par rapport à son évolution et à ses études. Ceci se réalise en identifiant et en faisant le monitorage (analyse et suivi) de ses habiletés et de ses besoins éducationnels spéciaux en collaboration avec l'équipe-école.
- Tout enseignant a la responsabilité, en collaboration avec les autres intervenants du milieu, de s'informer des besoins éducationnels spéciaux de ses élèves. Il doit fournir aux élèves les adaptations nécessaires afin qu'ils puissent être en mesure de répondre aux attentes des programmes dans lesquels ils sont inscrits. Par adaptations, nous nous référons aux stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation utilisées auprès des élèves ayant des besoins éducationnels spéciaux pour atteindre les objectifs demandés. Par ses pratiques pédagogiques, l'enseignant fait de la différenciation et enseigne des stratégies jugées efficaces, au meilleur de son jugement et de ses connaissances.

Ces principes rejoignent la philosophie du Baccalauréat International (BI) visant l'intégration de tous les élèves. En ce sens, ils s'appuient sur les cinq principes de bonnes pratiques avancés par l'organisation:

- l'affirmation de l'identité et la construction de l'estime de soi grâce à la reconnaissance de la diversité de nos élèves,
- la valorisation des connaissances antérieures qui considère l'apprentissage comme un processus,
- la différenciation et l'étayage, c'est-à-dire la mise en œuvre de stratégies pédagogiques qui favorisent l'apprentissage du plus grand nombre,
- l'élargissement du champ de connaissances par lequel l'élève développe une culture générale ainsi que
- le fait d'avoir des attentes élevées en lecture, en écriture et en communication orale, en tenant compte des caractéristiques de chaque élève.

Contexte

L'école internationale du Phare est une école francophone qui accueille une clientèle multiethnique de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire. La clientèle variée de l'école se répartit plus précisément comme suit :

adaptation scolaire

1^{er} cycle: point de service TSA, TC, COM, MR

2e cycle: cheminement particulier PRÉDEP/CONCO, FMS, FPT, FPT-COM-TSA

accueil

francisation

- parcours général avec choix de profils (vie active, jeux vidéo, arts)

vocation cheerleading

vocation du programme d'éducation intermédiaire (PÉI)

La clientèle de l'école regroupe plusieurs élèves ayant des difficultés d'apprentissage au niveau de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. Plus du tiers de nos élèves ont un plan d'intervention (PI) et plusieurs élèves démontrent des difficultés sans avoir de PI. La réussite du plus grand nombre passe notamment par :

- le choix des bonnes mesures d'adaptation à cibler et à instaurer pour les jeunes dans le besoin
- la répartition des différentes ressources d'aide allouées dans l'école à la suite de l'analyse des besoins des groupes et des élèves (rattrapage, enseignement ressource, remédiation, tutorat, suivi PEPS).

Obligations légales

En lien avec l'établissement

Par sa politique d'inclusion et son projet éducatif, l'école internationale du Phare s'engage à mettre en place les ressources nécessaires pour soutenir tous les élèves. Pour favoriser la réussite des élèves, l'équipe école assure un suivi rigoureux des mesures d'adaptations utilisées pour chacun d'eux dès leur arrivée au secondaire ainsi que d'un niveau à l'autre.

En lien avec le ministère de l'éducation

Selon la loi sur l'instruction publique, toute personne « a aussi droit dans le cadre des programmes offerts par le centre de services scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers, prévu par la présente loi et le régime pédagogique.³

³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, la loi sur l'instruction publique « en ligne »

En lien avec le programme d'éducation intermédiaire (PÉI)

Voici les obligations en lien avec les Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes:

- « Soutien aux élèves 2.2.2 L'établissement scolaire détermine et fournit le soutien à l'apprentissage approprié. »
- « Soutien aux élèves 2.2.3 L'établissement scolaire favorise le bien-être social, émotionnel et physique des élèves et des enseignants. »
- « Approches de l'enseignement 4.3.5 Les enseignants suppriment les obstacles à l'apprentissage afin de permettre à chaque élève de développer, de poursuivre et d'atteindre des objectifs d'apprentissage personnels et stimulants. »
- « Approches de l'évaluation 4.4.3 L'établissement scolaire administre l'évaluation de manière cohérente, équitable, inclusive et transparente. »⁴

Service aux élèves

Élèves inscrits aux points de service

Les élèves de la classe à mobilité réduite, de la classe TC et des classes COM ont été ciblés pour intégrer ces groupes avec un support particulier. Ceux-ci ont habituellement un PI avant leur entrée dans notre école et, parfois, des ressources humaines ou matérielles supplémentaires sont dédiées à ces élèves.

Élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) intégrés dans les programmes réguliers ou au PÉI

Ces élèves présentent des besoins éducationnels spéciaux tout en ayant la capacité de suivre les programmes offerts à l'école. En fonction des besoins, les enseignants ressources peuvent être appelés par la direction à aider ces élèves. Certains ont déjà un PI avant même leur arrivée à l'école, alors que d'autres nécessiteront l'élaboration d'un PI durant leur cheminement secondaire. Plusieurs termineront leur parcours scolaire sans avoir besoin de cet outil.

Élèves avec besoins en enrichissement

Pour certains élèves inscrits au PÉI ou au régulier, il est important de maintenir leur niveau de motivation au maximum en leur offrant des activités et des défis qui leur permettront de se dépasser et d'en apprendre plus. En leur proposant des activités d'enrichissement ou des responsabilités, les enseignants s'assurent qu'ils soient en apprentissage continu.

⁴ BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes [En ligne], https://www.ibo.org/globalassets/new-structure/become-an-ib-school/pdfs/programmestandards-and-practices-fr.pdf, page consultée le 17 juin 2024

Dépistage et suivi

Dans notre établissement, il existe plusieurs mécanismes mis en place afin d'aider l'équipe-école à faire le suivi et le dépistage des élèves ayant besoin de mesures d'adaptation ou d'inclusion.

- Avant l'entrée au secondaire :

À chaque fin d'année, la direction responsable de l'adaptation scolaire et du premier cycle du secondaire, accompagnée d'une équipe de professionnels, se rend dans les différentes écoles primaires du quartier afin de recueillir toutes les informations concernant les futurs élèves. L'information consignée dans les PI est transférée via un logiciel informatique qui permet de faire aisément le suivi d'informations d'une école à l'autre et d'une année à l'autre. Ces informations pourront être utilisées par les intervenants dès le début de l'année suivante.

Au début de l'année scolaire :

Dès le début de l'année, les enseignants et les intervenants doivent prendre connaissance des PI des élèves qui leur sont assignés. Cela permet d'avoir une vue d'ensemble de leur clientèle et de planifier adéquatement leurs stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation en fonction des différents besoins de leurs élèves.

- Durant l'année scolaire

Tout enseignant qui remarque chez un élève une ou des problématiques spécifiques a la responsabilité d'essayer des stratégies et/ou des moyens en lien avec la ou les problématiques détectées. À la suite d'une collecte de données et de l'analyse de celles-ci, l'enseignant peut faire une demande de référence, en concertation ou non avec ses collègues, en utilisant l'outil prescrit à l'école. Cette référence est transmise à la direction responsable de l'élève qui constituera l'équipe du plan d'intervention.

Également, un monitorage de chaque groupe d'élèves est organisé par la direction responsable afin d'aider au dépistage et au suivi des mesures d'adaptation des élèves de ce groupe. Différents intervenants de l'élève participent à ces rencontres et un partage des interventions efficaces se fait.

Si les enseignants constatent un besoin de révision ou de fermeture du PI, il est de leur devoir de soumettre une demande de référence à la direction concernée. Au besoin, s'il y a révision ou fermeture du PI, les intervenants de l'élève ciblé sont consultés.

Un parent qui détecte chez son enfant des problématiques ou des besoins éducationnels spéciaux peut contacter un ou plusieurs enseignants qui gravitent autour de son enfant. Il y aura évaluation des mesures spéciales à mettre en place et un PI pourrait être rédigé, selon l'analyse des besoins par la direction responsable.

Services complémentaires

En plus de l'équipe enseignante, de nombreux professionnels accompagnent les élèves durant leur cheminement scolaire :

- Animatrice de vie étudiante
- Psychologues
- Animateur de développement personnel et d'engagement communautaire
- Psychoéducateurs
- Techniciennes en éducation spécialisée
- Intervenante en toxicomanie
- Infirmière
- Conseillère en orientation
- Conseillère en information et orientation scolaire
- Responsable de l'encadrement disciplinaire
- Une équipe de surveillants sur le terrain
- Du personnel pour accompagner nos élèves à mobilité réduite

Actions et mesures d'aide additionnelles

Voici une première liste non exhaustive d'actions en place à l'école internationale du Phare qui peuvent être offertes aux élèves avec des besoins éducationnels spéciaux, peu importe le programme. Certaines mesures d'adaptation identifiées dans cette liste doivent être consignées au plan d'intervention de l'élève à la suite d'une période d'essais qui sera jugée concluante.

- Proposer des moments de support à l'apprentissage par la remédiation durant les LDE
- Proposer des moments de support à l'apprentissage par le tutorat en début ou en fin de journée
- Offrir des périodes de rattrapage sur l'heure du dîner
- Planifier de l'accompagnement avec les enseignants ressource pour de l'aide ponctuelle en classe
- Positionner les élèves à des endroits stratégiques dans la classe
- Utiliser les stratégies d'enseignement explicite pour faciliter la compréhension des élèves
- Varier les approches d'enseignement en fonction des caractéristiques de l'élève
- Morceler les tâches offertes aux élèves et les soutenir avec des supports visuels
- Enseigner des stratégies de lecture à tous les niveaux et dans différentes matières
- Utiliser les trois temps pédagogiques (planification, réalisation, intégration)
- Fournir une variété de déclencheurs (images, vidéos, objets, tableau interactif, etc.)
- Utiliser des cartes sémantiques ou des schémas de concepts
- Donner des choix de sujets variés pour une même compétence à développer
- Offrir des lectures différentes (de niveaux de complexité différents) pour une même tâche
- Offrir des choix quant à la production demandée (affiche, présentation orale, texte, etc.)
- Proposer du travail individuel ou en équipe, ou encore l'aide de pairs-mentors

- Utiliser les TIC en enseignement et en apprentissage
- Offrir un suivi avec le programme d'engagement à la persévérance scolaire (PEPS)
- Offrir des activités d'enrichissement et de dépassement de soi
- Produire les travaux avec un ordinateur et permettre l'utilisation de logiciels d'aide à l'écriture tels qu'Usito, Antidote et WordQ
- Offrir du temps supplémentaire pour les évaluations si nécessaire (1/3 temps)
- Isoler dans un endroit calme pour les évaluations lors de bris horaire (bibliothèque, salle multi, etc.)
- Remettre les notes de cours de l'enseignant, ou les examens et évaluations, sur support informatique pour faciliter la compréhension et l'étude

Voici également une deuxième liste non exhaustive de moyens utilisés pour les élèves en ILSS :

- Utilisation d'outils informatiques adaptés aux apprentissages
- Accompagnement avec des interprètes ou des personnes ressources
- Lectures variées et adaptées
- Mesures de francisation disponibles lors de la période LDE
- Présence d'un professionnel spécialisé auprès des élèves avec mesures d'accueil, pour du soutien psychologique ou pour faciliter l'insertion sociale
- Activités d'éducation interculturelle pour faciliter l'intégration à la culture québécoise

Voici enfin une troisième liste non exhaustive de mesures offertes aux **élèves ayant un handicap physique**. Certaines mesures d'adaptation identifiées dans cette liste doivent être consignées au plan d'intervention de l'élève à la suite d'une période d'essais qui sera jugée concluante.

- Facilitateur pour les déplacements dans l'école (appareils disponibles)
- Rencontres régulières entre les intervenants pour organiser les tâches/horaires si l'élève doit s'absenter souvent pour un suivi médical
- Report des évaluations si incapacité ou absence
- Utilisation de l'ascenseur, lorsque nécessaire
- Présence ponctuelle d'ergothérapeute
- Traduction de documents du français vers le braille
- Utilisation des TIC pour l'enseignement et la production de travaux
- Soutien en ressources humaines pour ces élèves (préposées et techniciennes et éducation spécialisée)
- Aide pour la manipulation de petits objets
- Assistance par l'enseignant ou la technicienne en laboratoire lors des expériences en sciences expérimentales.

Droits et responsabilités

L'élève est au centre même de sa réussite. Plus il y est engagé, plus sa motivation sera grande et ses chances de réussite en seront augmentées. Cependant, il est de la responsabilité de tous les adultes qui gravitent autour de lui de s'assurer qu'il a à sa disposition tous les outils pour réussir.

Comme plusieurs de nos élèves ont des besoins éducationnels variés, il est important que tous les acteurs du milieu prennent part aux réflexions et aux décisions en lien avec les adaptations mises en place. La réussite du plus grand nombre passe directement par le choix des bonnes mesures d'adaptation à instaurer pour ces jeunes ayant des besoins.

Établissement

Il est primordial d'implanter des mesures qui sont adaptées, performantes et qui pourront perdurer dans le temps. À la suite d'un recensement des besoins et d'une analyse des groupes, une structure de collaboration entre la direction, les agentes de bureau et les enseignants permet la mise en place de service adapté aux besoins ciblés. La révision d'un tableau récapitulatif des mesures d'adaptation de tous les élèves est faite à chaque année.

La direction orchestre la mise en place des mesures adaptées dans le milieu. Elle organise la réalisation ou la révision des PI avec l'aide des intervenants, des parents et des élèves ciblés. Elle guide les enseignants ressources vers les élèves à prioriser pour de l'aide individuelle. Elle organise et offre du perfectionnement en fonction des besoins des enseignants et des difficultés des élèves. Enfin, la direction accompagne et supporte les intervenants dans la mise en place des mesures d'inclusion et elle voit à la révision annuelle de cette politique.

Enseignant

Au meilleur de ses connaissances, l'enseignant élabore des stratégies d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation qui tiennent compte de la différenciation pédagogique auprès des élèves avec des besoins particuliers. Il consulte les PI de ses élèves et, le cas échéant, participe à l'élaboration ou la révision de ceux-ci. Il communique avec les parents concernant le suivi des mesures mises en place et de l'évaluation. Il utilise les outils mis à sa disposition pour soutenir ses élèves tout en aidant également ces derniers à utiliser leurs propres outils. En fonction des besoins éducationnels spéciaux de ses élèves, l'enseignant participe à du perfectionnement pour mieux répondre à ces différents défis.

Élève

En tout temps, l'élève est actif dans ses apprentissages. Il réalise les tâches adaptées pour lui par les enseignants et les intervenants. Il utilise les outils mis à sa disposition pour l'aider dans sa réussite. Il est en communication constante avec les intervenants se trouvant autour de lui concernant son évolution dans ses besoins éducationnels spéciaux. Il exprime correctement ses

besoins et participe à l'analyse concernant les ajustements à apporter selon l'aide qui lui est fournie en ressource humaine ou en ressource matérielle.

Parent/ tuteur légal

Il appuie et accompagne son enfant selon les mesures éducatives spéciales mises à la disposition de ce dernier. Il participe à l'élaboration du PI et communique avec les intervenants du milieu concernant les mesures mises en place pour aider son enfant. Il achemine toute information nécessaire à l'école pour aider les intervenants et pour que son enfant puisse bénéficier du soutien nécessaire à sa réussite scolaire.

Liens avec les autres politiques

- Assurer le respect de la **politique d'intégrité** dans la réalisation des évaluations dans le but d'aider l'ensemble des élèves et des enseignants à comprendre et à appliquer les concepts liés à la propriété intellectuelle et à la rédaction authentique.
- Assurer le respect de la **politique d'inclusion**:
 - en adoptant des mesures d'inclusion inscrites au plan d'intervention de l'élève pour la réalisation des évaluations.
 - en adaptant les stratégies et les situations d'évaluation de manière à offrir des opportunités de progression à tous les élèves.
 - en offrant aux apprenants des façons variées de réaliser les tâches d'évaluation puisque la différenciation peut s'opérer à quatre niveaux dans la classe: le processus, le contenu, le résultat, l'environnement de travail.
- Assurer le respect de la **politique linguistique** par souci de la qualité de la langue dans les évaluations de toutes les matières en encourageant l'élève à écrire au meilleur de ses capacités linguistiques.
- Assurer le respect de la **politique d'admission** qui permet une sélection basée sur les résultats du primaire, du jugement de l'enseignant titulaire et du profil de l'élève observé lors de l'activité d'admission.

BIBLIOGRAPHIE

MEES. « Politique d'évaluation des apprentissages », Internet, http://www.education.gouv.qc.ca, janvier 2023.

BI. « Manuel de procédures pour le Programme d'éducation intermédiaire – Évaluation », Internet, http://www.ibo.org, janvier 2023.

BI. « Recommandations supplémentaires concernant le programme évalué du PEI », Internet, http://www.ibo.org, janvier 2023.

BI. « PEI : des principes à la pratique », Internet, http://www.ibo.org, janvier 2023.

BI. « Examens et évaluations », Internet, http://www.ibo.org, janvier 2023.

CSSRS. « Politique relative à l'évaluation des apprentissages », Internet, http://www.csrs.qc.ca, janvier 2023.

ECOLE SECONDAIRE ARMAND-CORBEIL. « Politique d'évaluation au PEI », Internet, http://www.armand-corbeil.ca/, janvier 2023.

CSSM. « Dossier évaluation ». Internet,

https://cybersavoir.csdm.qc.ca/evaluation/2022/09/21/resume-de-linstruction-annuelle-et-des-normes-et-modalites-2022-2023/, janvier 2023.

ÉCOLE SECONDAIRE DE ROCHEBELLE. « Politique d'évaluation au PEI », Internet, https://www.derochebelle.qc.ca/programmes/programme-deducation-internationale-pei/, janvier 2023.